



# COMPTE-RENDU

## COMITE DE PROGRAMMATION

### LEADER N°14

#### 08/12/21



**UNION EUROPEENNE**  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les  
zones rurales



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Groupe d'Action Locale  
**LNCA**



## Table des matières

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS.....	3
RAPPEL ORDRE DU JOUR .....	4
RESUME DE LA SEANCE.....	5
SUIVI DU PROGRAMME.....	6
Retour la consultation écrite.....	6
Modification annexe 6 : Fiches-actions mobilisées par le GAL .....	7
Rappel de la notation sur les nouvelles grilles de sélection des projets .....	7
Projets pour avis de sélection : .....	8
<i>Etude sur la restauration de l'église – Commune de Linxe.....</i>	9
<i>Conserverie légumerie - Coopérative du Born .....</i>	10
PROJETS EN PROGRAMMATION .....	12
<i>Arènes études - Parentis-en-Born .....</i>	12
<i>Etude mobilité - Pays Landes Nature Côte d'Argent .....</i>	13
DESENGAGEMENT DE FEADER – « déprogrammation » .....	13
<i>Zéro mégot – CC Grands Lacs .....</i>	14
Composition du comité : appel à candidature.....	14
Contractualisations à venir.....	15
DATE DU PROCHAIN COMITE .....	16

Le Comité de programmation LEADER s'est réuni à Mimizan à la salle du Forum,  
le 08 décembre 2021, à 18h30.

## MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS

Collège public							
Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé
PONS	Guy	x		FORTINON	Xavier		
MAS	Muriel		x	PUJOS	Eliane		
LEINER	Françoise	x		DELEST	Marie-France		
GOMEZ	Arnaud	x		LUCIANO	Michel		
NAPIAS	Gérard		x	GALLEA	Thierry	x	
MOUHEL	Philippe		x	DUCOUT	Gilles		
LARREZET	Hélène		x	CANTAU	Laëtitia		x
DOUSTE	Françoise	x		NADAU	Marie-Françoise		
THOMAS	Sandrine	x		SEGAUT	Céline		x
TOTAL 9 titulaires				TOTAL 9 suppléants			

En rouge, les membres du collège public participant aux votes des projets

Collège privé							
Titulaires				Suppléants			
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Nom	Prénom	Présent	Excusé
DEZELLUS	Dominique		x	SOUBIELLE	Sandrine		x
REZEK	Stéphane			GIRARD MILLE	Michel		
MULTEAU	Mireille		x	VAN HEESWYCK	Patrick		
COTTIN	Arnaud	x		DELAGE	Marc-Olivier		
BOUDIN	Yohann	x		HUGUET-AMBLARD	Valérie	x	
PARANT	Cédric			DUSSOUL	Sophie		x
ROUSSEL	Antoine		x	VOLPEI	Sandrine		
THIZY	Bernard	x		SIMARD	Jean-Pascal		
PLANTON	Rémi	x		ORCUN	Deniz		
PERENNES	Alban	x		BERTRIN	Vincent		
QUILLACQ	Denis	x		HELIES	Jean-Marc		x
BRUNET	Jean			CHAUVIN	Adèle		
TOTAL 12 titulaires				TOTAL 12 suppléants			

En rouge, les membres du collège privé participant aux votes des projets.

### DOUBLE QUORUM RESPECTE :

- Sur 21 votants : 11 membres votants présents soit 52% des membres ayant pouvoir de vote sont présents.
- Parmi ces 11 membres, 6 sont issus du collège privé (54% des membres ayant pouvoir de vote sont issus du collège privé).



## ASSISTAIENT EGALEMENT

Nom	Prénom	Structure
LE ROCH	Mathilde	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
SEWERYN	Coralie	Pays
VERGORI	Aude	Pays
JOSUE	Mélissa	Pays
LAVAUD	Célia	Pays
TALEDEC	Marie	Pays

## RAPPEL ORDRE DU JOUR

- ◆ Retour la consultation écrite
- ◆ Modification annexe 6 : Fiches-actions mobilisées par le GAL
- ◆ Point sur la composition du comité de programmation
- ◆ Rappel notation sur les nouvelles grilles de sélection des projets
- ◆ Projets pour avis de sélection :
  - Etude sur la restauration de l'église – Commune de Linxe
  - Conserverie légumerie - Coopérative du Born
- ◆ Projets pour avis de programmation (sous réserve de la validation du rapport d'instruction par l'autorité de gestion à la date du comité de programmation) :
  - Arènes études - Parentis-en-Born
  - Etude mobilité - Pays
- ◆ Déprogrammation d'une partie de FEADER :
  - Zéro mégot – CC Grands Lacs
- ◆ Point sur les prochaines contractualisations
- ◆ Prochain comité : proposition de date 02 février 2022
- ◆ Questions diverses

Pour sélection		
Porteur de projet	Projet concerné	Montant FEADER programmé
Commune de Linxe	Restauration de l'église de Saint Martin	9 440€
Coopérative du Born	Création d'une conserverie et légumerie	30 000€

### Pour avis de programmation

Porteur de projet	Projet concerné	Montant FEADER programmé
Parentis-en-Born	Arènes études	22 836 €
Pays Landes Nature Côte d'Argent	Mobilité étude	20 000€

### RESUME DE LA SEANCE

#### Sélection

Numéro Osiris	Code mesure	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER	Montant total éligible	Sélection O/N	Note
A créer	19.2	3.1	<b>Coopérative du Born</b>	Création d'une conserverie légumerie	<b>30 000€</b>	311 000€	OUI	19.4/20
RAQU190221CR07 20059	19.2	3.2	<b>Commune de Linxe</b>	Restauration de l'église de Saint Martin	<b>9 440€</b>	11 800 €	OUI	13/20

#### Programmation

Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER	Montant total éligible	Sélection O/N	Programmation
RAQU19 0220CR0 720037	19.2	3.2	<b>Parentis-en-Born</b>	Arènes études	<b>22 836 €</b>	28 545 €	OUI	OUI
RAQU19 0220CR0 720119	19.2	1.2	<b>Pays Landes Nature Côte d'Argent</b>	Mobilité étude	<b>20 000€</b>	37 140 €	OUI	OUI



Déprogrammation/sous-réalisation							
Numéro Osiris	Code mesure (19.2-3-4)	Fiche-action concernée	Bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant FEADER déprogrammé	Montant total éligible initial	Motif
RAQU19 0220CRO 720038	19.2	3.3	Communauté de Communes des Grands Lacs	Opération Zéro mégot	415,36€	5 118,36 €	Règles de la commande publique non respectées pour un équipement estimé au départ à 346 € HT pour une dépense finale à 3 270 € HT.

Modification des documents de mise en œuvre	
Type de document	Nature de la modification
Annexe 6	Modification des fiches-actions.

## SUIVI DU PROGRAMME

Yohann Boudin, Président du comité de programmation ouvre la séance à 18H30.

## Retour la consultation écrite

Règle du double quorum non respectée au comité de programmation du 19 octobre :

- Au moins 50% des votants présents
- Parmi les votants présents au moins 50% sont issus du collège privé

Dossiers votés lors de la consultation écrite :

- Annexe 2 : Eléments financiers
- Annexe 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du comité de programmation
- Programmation du projet "Valorisation des déchets de venaison - CC Côte Landes Nature - 10 000€"
- Programmation du projet "Valorisation des déchets de venaison - CC Mimizan - 10 000€"
- Déprogrammation de FEADER pour le projet « Piétonisation de Gastes » - 7 058.28 €

**La consultation écrite est actée à l'UNANIMITE :**

**11 votants**

## Modification annexe 6 : Fiches-actions mobilisées par le GAL

Les fiches-actions ont fait l'objet d'une révision.

◆ **Sur des ajouts sur l'ensemble des fiches-actions pour leurs mises en conformité :**

- Les coûts indirects sont éligibles selon un taux forfaitaire de 15 % des frais de personnel direct éligibles conformément à l'article 68-1b du règlement 1303/2013.

- Taux maximum d'aide publique : 100% (sous réserve d'un régime d'aide d'Etat, et le cas échéant, de la réglementation nationale applicables).

- Les maîtres d'ouvrage publics devront à minima respecter un taux d'autofinancement du projet sur la base de la réglementation en vigueur (Décret n° 2012-716 -Article L.1111-10 du CGCT), et de ses futures évolutions.

◆ **Sur de nouvelles typologies de dépenses F.A 2.1 « Redynamisation des centres bourgs » :**

Ajout d'une typologie de dépense sur la réalisation de tournées multi-services de proximité, des évènementiels, animations.

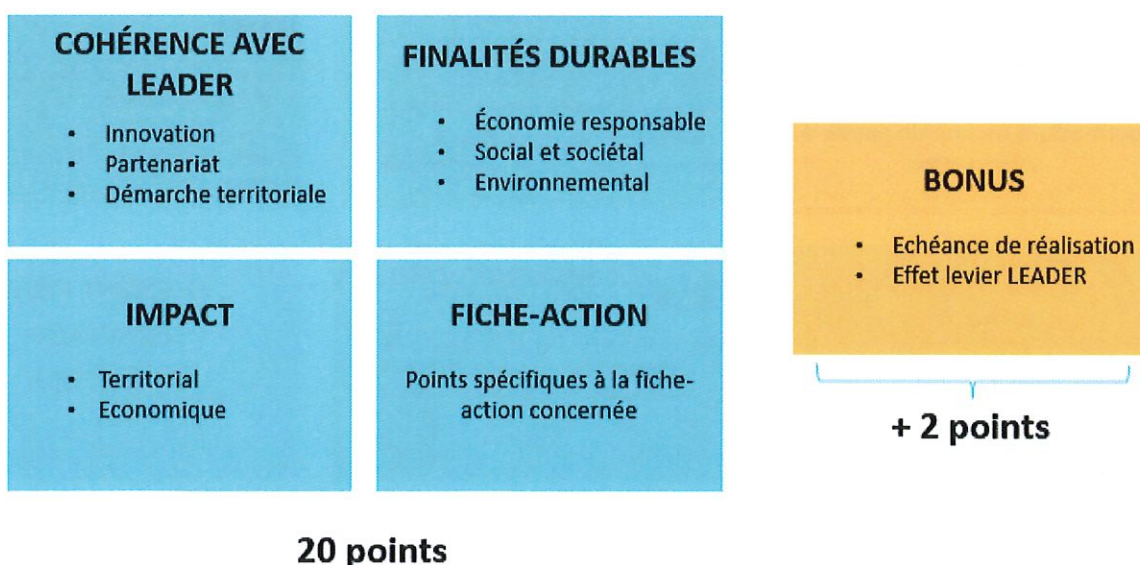
Ces modifications ont été contrôlées et validées au niveau de l'Agence Services Paiements (ASP) et de l'autorité de gestion, la Région.

**MODIFICATION DE L'ANNEXE 6 VALIDEE A L'UNANIMITE**

**11 votants**

## Rappel de la notation sur les nouvelles grilles de sélection des projets

Pour rappel, pour plus de simplification, les grilles de sélection ont été réajustées à 20 points au lieu de 22 points. S'ajoute à ces 20 points, 2 points bonus.





Pour obtenir un avis d'opportunité favorable, le projet doit obtenir une note moyenne de 12/20. En-dessous de 12/20, le projet sera ajourné. Enfin, à moins de 10/20, le projet recevra un avis défavorable.

12/20  
et +

**Un avis d'opportunité favorable** : le comité valide l'intégration du projet dans la stratégie LEADER et permet à l'équipe technique de poursuivre l'instruction du dossier

10-  
12/20

**Un avis d'opportunité d'ajournement** : le comité décide qu'en l'état, pour des raisons techniques ou autres, le projet ne répond pas aux critères de sélection de la stratégie LEADER. L'équipe technique ne passe pas à l'instruction du dossier mais retravaille le projet avec le porteur qui a la possibilité de venir représenter au comité son projet « bonifié »

-10/20

**Un avis d'opportunité défavorable** : le projet est refusé par le comité

## Projets pour avis de sélection :

# Rappel – Processus d'un dossier LEADER

## SÉLECTION

Le comité auditionne le porteur de projet et donne une note permettant ou non de passer à l'instruction

## INSTRUCTION

- Le Pays accompagne le porteur de projet dans la complétude des formulaires et pré-instruit le dossier
- L'instructrice régionale instruit le dossier et émet un avis réglementaire



## PROGRAMMATION

- Le Pays rend compte de l'instruction et soumet au comité le montant du FEADER à programmer sur le projet
- Si le vote du comité est favorable, la convention tripartite (Région-ASP-Porteur) est créée

## INSTRUCTION PAIEMENT

- Une fois le projet réalisé, le Pays accompagne le porteur de projet dans la complétude de sa demande de paiement et réalise une pré-instruction
- L'instructrice régionale instruit le dossier, réalise une visite de contrôle et arrête le montant final de FEADER



## DÉ-PROGRAMMATION

Si sous-réalisation ou pénalités retenues suite à l'instruction, une partie du FEADER attribuée au projet repart dans la maquette LEADER

## PAIEMENT FINAL

ARCHIVAGE  
EVALUATION



## Etude sur la restauration de l'église – Commune de Linxe

Thierry GALLEA – Maire de Linxe, présente son projet d'étude pour la restauration et la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Eglise Saint-Martin de Linxe.

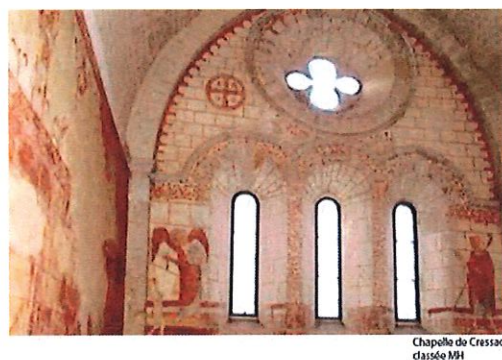
Ce projet est soutenu par le partenaire ARC ET SITES - Ingénierie d'Etat qui travaille sur le patrimoine et par l'association « les amis de l'église St Martin ».

Le Maire démontre que cette étude est un préalable indispensable pour envisager la restauration de cet édifice. Ce projet est important pour le territoire que ce soit au niveau économique, touristique et social.

Il s'inscrit dans un projet territorial qui dépasse celui de la commune de Linxe. En effet, cette étude permettra de mettre en avant un patrimoine exceptionnel, qui ouvrira un classement auprès de la DRAAC.

La confirmation de la découverte de fresques réalisées à l'époque des templiers est une rareté en France.

Une réelle dynamique économique est à attendre. Au-delà de la sauvegarde du patrimoine, c'est le tissu économique local qui a besoin de la mise en avant de cette découverte.



### PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT€	Cofinanceurs	Montant €	%
Prestation externe	11 800€	Autofinancement	2 360€	20%
		FEADER	9 440€	80%
<b>TOTAL</b>	<b>11 800€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 800€</b>	

**LE DOSSIER EST SELECTIONNE AVEC UNE NOTE MOYENNE DE 13/20**

## Conserverie légumerie - Coopérative du Born

Lucie OUVRARD, coordonnatrice du projet et Yann LECONTE, agriculteur présentent leur projet.

La coopérative du Born c'est :

- Manger sain et local en Pays Landes Nature Côte d'Argent
- Identifié par un diagnostic territorial sur le territoire PLNCA
- Un laboratoire de transformation alimentaire
- Une conception de légumes de 4ème et 5ème gamme
- Une production de conserves (surproductions agricoles)
- Des produits bio et locaux

**Un système de commercialisation** qui repose sur une restauration collective, publique, privée et commerciale mais aussi des petites et moyennes distributions.

**Un périmètre d'intervention** : Pays Landes Nature Côte d'Argent.

**Un projet coopératif**, Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour construire et faire fonctionner un outil de production commun. Le multi-sociétariat est mobilisé au profil du collectif : producteurs, élus, société civile et associations citoyennes.

**Une initiative locale** pour soutenir les agriculteurs locaux (36), et créer des emplois pérennes et non délocalisables pour des personnes qui en sont très éloignées (IAE, Handicap : 6.84 ETP).

### Une initiative environnementale

- Réduction des émissions de CO2 générées par le transport et la livraison de marchandise
- Mise en valeur des pratiques agroécologiques, de l'agriculture bio : préservation des milieux (eau, biodiversité, sols ...)
- Valorisation des déchets alimentaires par compostage de proximité avec COMPOST LANDES

**Un contexte réglementaire** de la loi EGALIM qui impose 50% de circuits-courts, 20% de produits bio, un repas végétarien une fois par semaine dans les cantines scolaires.

### Un accompagnement au changement

- Interventions en milieu scolaire
- Formation des cuisiniers (avec le collectif les pieds dans le plat)
- Rencontres avec les producteurs
- Visite du laboratoire de transformation

### Effet levier LEADER

Soutien nécessaire à l'émergence du projet LEADER : effet incitatif, voire déterminant dans la décision d'investir de la collectivité (Région, Département).

Participation de l'Union Européenne : favorise les cofinancements et consolide des dispositifs d'ores et déjà identifiés.



## Plan de financement

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT€	Financement	Montant €	%
Equipement matériel	155 000€	Autofinancement	144 000€	46%
Second œuvre/aménagement	156 000€	Région	62 000€	20%
		Département	75 000€	24%
		<b>FEADER</b>	<b>30 000€</b>	<b>10%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>311 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>311 000€</b>	

### Retours de la consultation du comité technique :

En amont des comités de programmation qui présentent des projets en sélection, l'équipe technique LEADER organise un comité technique pour recueillir des avis sur les projets présentés.

- EPCI, développement économique, partenaires institutionnels, co-financeurs, chambres consulaires...

**CC Mimizan** : Avis favorable.

**CC Grands Lacs** : Concept et philosophie du projet intéressants qui apportent une réponse dans le contexte de la loi Egalim : rapprocher le producteur et le consommateur.

Demande d'avancer plus finement sur l'étude de marché :

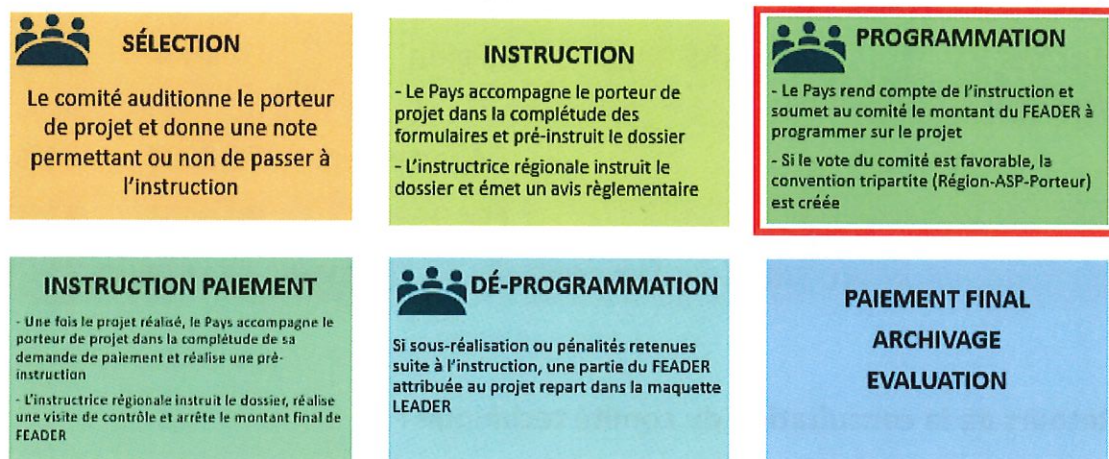
- Combien de cantines concernées sur le territoire ?
- Combien en régie ?
- Quels volumes d'approvisionnement par produit sur un an ?

Les réponses à ces questions ont été apportées par écrit par le porteur de projet.

**Département – Pôle Agriculture et forêt** : Projet complémentaire aux actions inscrites dans le Plan Alimentaire Départemental Territorial "Les Landes au menu I" porté par le Département des Landes.

**LE DOSSIER EST SELECTIONNE AVEC UNE NOTE MOYENNE DE 19.4/20**

## Rappel – Processus d'un dossier LEADER



### Arènes études - Parentis-en-Born

#### ◆ Rappel du projet

Réaliser des études et expertises afin de s'assurer de la faisabilité de la restauration des arènes et vérifier la possibilité de concevoir la réhabilitation pour y créer un lieu de vie multi-activités pouvant accueillir jusqu'à 5 500 personnes.

#### ◆ Historique du dossier LEADER

Demande d'aide déposée le : 02/04/2018

Sélection : 25/06/2019

#### ◆ Plan de financement

	DEPENSES		FINANCEMENT	
	Poste de dépenses	Montants	Financeurs	Montants
Plan de financement au titre du FEADER	Prestation topographiques	17 320 €	MO appelant du FEADER	5 709 €
	Géotechnique	6 410 €	MO n'appelant pas du FEADER	
	Expertise	4 815 €		
			<b>FEADER</b>	<b>22 836 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>28 545 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 545 €</b>
			Hors opération LEADER	-

**LE DOSSIER des études des arènes de Parentis-en-Born EST VALIDE A L'UNANIMITE ET EST PROGRAMME A HAUTEUR DE 22 836 €**



## Etude mobilité - Pays Landes Nature Côte d'Argent

### ◆ Rappel du projet

Diagnostiquer le plus précisément possible, les flux, les déplacements, l'offre existante publique ou privée, les besoins en termes de mobilité du territoire mais également d'identifier les enjeux, les forces, les opportunités et les faiblesses du territoire sur la thématique mobilité.

### ◆ Historique du dossier LEADER

Demande d'aide déposée le : 09/12/2019

Sélection : 01/07/2021

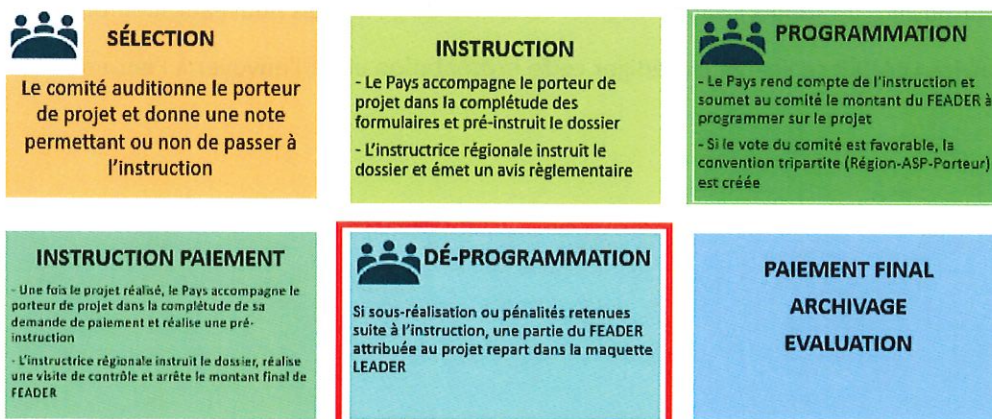
### ◆ Plan de financement

Plan de financement au titre du FEADER	DEPENSES		FINANCEMENT	
	Poste de dépenses	Montants	Financeurs	Montants
	Etude	37 140 €	Conseil régional	9 920 €
			MO appelant du FEADER	5 000€
			MO n'appelant pas du FEADER	2 200€
			<b>FEADER</b>	<b>20 000€</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>37 140 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 140 €</b>
			Hors opération LEADER	-

**LE DOSSIER ETUDE MOBILITE EST VALIDE A L'UNANIMITE ET EST PROGRAMME A HAUTEUR DE 20 000 €**

## DESENGAGEMENT DE FEADER – « déprogrammation »

### Rappel – Processus d'un dossier LEADER



### ◆ **Rappel « déprogrammation » :**

Lors de l'instruction de la demande de paiement, il peut arriver que le projet ait finalement moins dépensé que les montants initialement prévus ou au contraire que les dépenses aient été supérieures au prévisionnel. Dans le cas de dépenses plus importantes, une pénalité peut être appliquée lors de l'instruction si l'écart est supérieur à 20% et si les justifications de cet écart ne sont pas suffisantes.

Le montant du fonds européen FEADER est recalculé à cette étape. Le FEADER programmé initialement ne pourra être supérieur au montant programmé, en revanche, lorsqu'il est recalculé à la baisse on parle alors de « déprogrammation du FEADER » qu'il faut comprendre comme un désengagement d'une partie du FEADER initialement attribué. Le montant « déprogrammé » est alors réintégré dans la maquette financière LEADER.

## **Zéro mégot – CC Grands Lacs**

- Montant du projet : 8 871,95 €
- Montant LEADER initial : 5 118,36 €
- Montant LEADER final : 4 703 €
- Montant à déprogrammer : 415,36 €

Raison : règles de la commande publique non respectées pour un équipement estimé au départ à 346 € HT pour une dépense finale à 3 270 € HT.

## **Composition du comité : appel à candidature**

L'équipe technique explique qu'un renouvellement des membres privés du comité qui sont absents depuis au moins 3 comités sans réponse est à envisager (2 titulaires / 5 suppléants). Chaque membre du comité est appelé à prospecter autour de lui afin de proposer des candidats potentiels.

L'équipe technique propose d'envisager de publier un **appel à candidature citoyenne** dans le journal si aucun candidat n'est proposé.

Rémi Planton, membre du collège privé, demande à l'équipe technique de rédiger une courte présentation de LEADER, du comité de programmation, du rôle des membres et du temps d'implication que cela demande, afin de disposer d'un support pour présenter LEADER à de potentiels nouveaux membres.

L'animatrice LEADER se charge de rédiger cette présentation et de l'envoyer à l'ensemble des membres du comité.

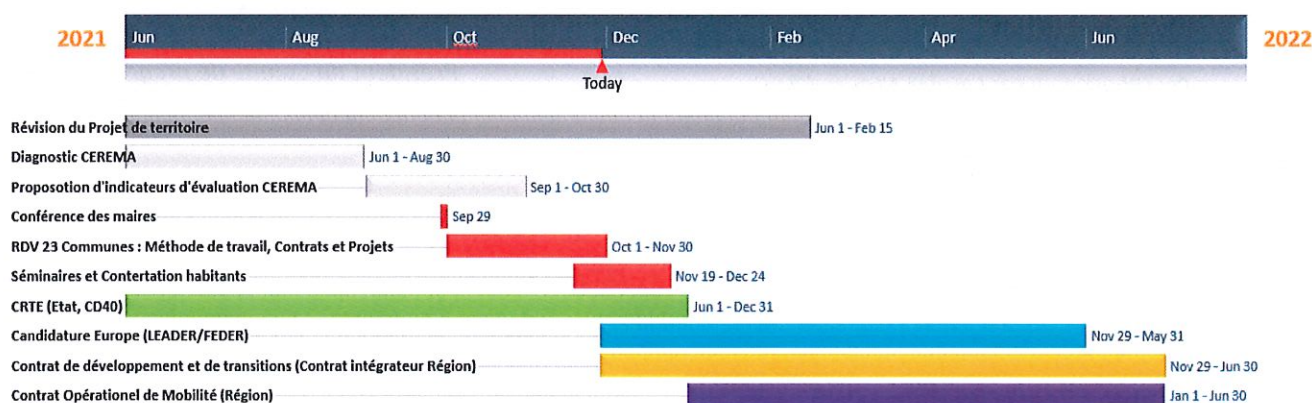


## Contractualisations à venir

Le Pays revise actuellement son projet de territoire. Les grands enjeux et objectifs du nouveau projet de territoire seront déclinés dans les futures contractualisations :

- CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et le Département
- Contrat de mobilité avec la Région
- Contrat de développement et de transitions avec la Région

Et notamment la future candidature du Pays à la programmation européenne 2021-2027 pour fin mai 2022. Cette candidature est à construire au premier trimestre. L'équipe technique informe les membres du comité de programmation désireux de s'y impliquer, que des groupes de travail dédiés seront organisés dès le début d'année prochaine.



## DATE DU PROCHAIN COMITE

Les prochains comités de programmation LEADER auront lieu en janvier, février et mars 2022.

Consultation en  
ligne  
Mi-janvier

Comité de  
programmation  
02 février 2022

Comité de  
programmation  
16 mars 2022

**FIN DE LA SEANCE à 20H30.**

**M. Arnaud GOMEZ**

*Président du Pays Landes Nature Côte  
d'Argent*



**M. Yohann BOUDIN**

*Président du Comité de programmation  
du Pays Landes Nature Côte d'Argent*

